



DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES COMMERCANTS

Déclaration 2025 à compléter :

- Première demande
- Modification de l'occupation actuelle
- Si l'occupation souhaitée reste inchangée, par rapport à 2024, le préciser.

- A déposer en mairie avant la 30 juin 2025 pour la saison 2025-2026 (à compter du 1^{er} juillet)

RAISON SOCIALE- COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE :

.....
.....
.....

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Type: Fixe

Surface souhaitée : m2 Nombre de supports souhaités :

Détail :

Schéma d'implantation :

Fait à Espelette le.... /..... /2025

Signature du propriétaire ou du gérant (obligatoire)

Pour information le tarif est de 22 €/m2. 80 € par support publicitaire de pré enseigne. Le règlement d'occupation du domaine public et sa charte qualité sont disponibles sur le site de la commune : www.espelette.fr ou en mairie.